

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16 (question 1 à 4) – 17 (question 5 à 11)

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absents excusés : 3 (question 1 à 4) – 2 (question 5 à 11)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Date d'affichage : 09 novembre 2022

Etaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Dominique MALLET, Franck VIGNE, Adjoint.
Régine DOUX, Marinette SERVAN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT,
Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine
DERMEGHSIAN, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK à partir de
l'examen de la cinquième question (délibération n° 2022-11/79), Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.
Christian BARTHELEMY, Adjoint, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Christiane MERY, Adjointe, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.
Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Daniel BARBER.
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE.
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Sandrine DERMEGHSIAN.
Virginie AYME, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal, jusqu'à l'examen de la quatrième question
(délibération n° 2022-11/78).
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-11/80 : PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU
TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS**

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application de l'Article L.2121-15

99_DE-084-218401388-20221115-DEL_2022_11

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié et le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant respectivement les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A et B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération n° 2022-10/71 du 12 octobre 2022 portant sur l'actualisation du tableau théorique des effectifs de la Commune de Valréas ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant :

- qu'il est prévu de procéder à la création de postes pour permettre à des agents d'être nommé stagiaire après période de contrats et d'être recruté dans le cadre d'un nouveau poste créé suite à une réorganisation d'un pôle ;
- qu'une actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} novembre 2022 est donc nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **CRÉE à compter du 1^{er} novembre 2022 :**

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet
- 1 poste de technicien titulaire à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

■ **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs prenant en compte l'actualisation des postes budgétaires et pourvus au **1^{er} novembre 2022**, tel qu'annexé à la présente délibération.

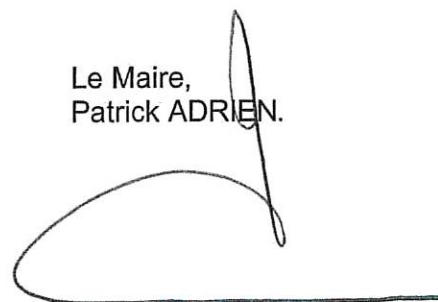
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : **18 NOV. 2022**

Et la publication sur le site internet de la Ville le : **18 NOV. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com